# Références classiques dans les coutumiers normands.

Domaines, modèles, citations

Morgane Pica <morgane.pica@ens-lyon.fr>

Mathieu Goux <mathieu.goux@unicaen.fr>







« Lire les classiques en Normandie » 6-8 octobre 2022 / Université de Rouen





### PLAN DE L'EXPOSÉ

### Introduction

- I. Présentation du corpus ConDÉ
- II. Visualisation des données : qui cite qui ?
- III. Aspects stylistiques et textuels

Conclusions

Guillaume le Rouillé, Le grand coustumier du pays et duché de Normendie..., 1539, f° xxxi.v

# De homicide de foymelmes.

#### In textu ibi.

Eft t enu a vfure rc.

2 Additio fortelliste fie t Che pignota act, in ca.de. 1, be

pfur, Gecus eftin veditio ne bereditatio cam ges re d'imptina qi tunc emptor facit fruct' fuon, Lif. fi. be in bié adiect, liers tolto vé in bit adiect, her roles we ditte cum gratis reciptis na fit quali quedi pance ratio. Sout. confliar actp. wifis pinciss cola, necpse fungi alienation toi, 3af. fumat alienatiovi bi, Jaf, in. Lifi, ante penuit, colà. C. be ive applito, argul, fi, C.be bo, que lib. vade que feripfin gib. côfue. Ceno, arti, celesti, gib. j. Quad i in vendicione pereduario eli pacto de retrogendens do infra certa tempus / ca pacto etram q emptos fru erns haberet predit : t bes bitus reemit et foluit ante collections fructuren : De qua queltione vide glo.in Lqui Rome, f.be verb.ob: ligar per Bartar Jafabis 2 cune puere que legisse dem vos dicums gracios bebent beurdt inter empte ef et venditoiem pio rara

muna/fils ne font ape pera a tous.

a Bebomicideve formelmes. xx1.

Eschaftels a ccutr qui occifét cutr meines r q

mourent excommunics oundepercy/borbuet eftre au prince de nos mendie: any peut legli feriereclamer Caraul

réponts per L'himotrio et ... be bénifiée . ff. foint matri, vede ferible. indiac, bepact interempt, a yendu

#### Decunda additio. In tertuibi.

Qui an ctiour a ceffe ec.

2 Ut an chour a cell c cc.
2 Abbitto. Ratio eft quia magio bebet influie puelma bos in remains botto. Ratio eft quia magio bebet influie in pueteriri ve in remains bott 28 ald in rulo Coe viumit. ecl. arg. in mare, C. on be fleatus before, e. L. juffine, C. famille bere. de fact ad boc of leter molier mererry positi umpone rapino, inc., eue adulterium timete glo-c, be adult, Camen il belgi mererticare ipunit rapice penal, vince. Coe rapi, virue, febim Gr. 604v. et hypo, be mari, foi dem er facts bott 8 bost, mil. In illumi mile, C. de inoffe, testama, Cob lece mater meretrium non politifità y upoper meretricial especial per tex. mal, in menal. Cole inoffe, testam, Camen correit mater il est entendata et belgi meretricari quas vinima esficiente do cit ottendenda. Limitali e-specialis, filt e cliere, toda, legat, idem rent jaf, m. b. un armaning, cole na boc est necundos fecunda con in la imperale en pune. Cole name, voi file, et bald. Secund ern in Junperales in prince. De night voi 6 av, et 6 ald, seum qui o citiqui poli peracel prince. De night voi 6 av, et in 6 oct quif-fer pren facit quia filia que peccant in cosp<sup>6</sup> faum no beber ali nechotant a pare, no.6, n.0, lift filiam in ca, quintanallo be ture sur, que lase feriph se glo, confiseted, Cenoma, art, ector, etof, al tamen fit emedata bebet ali ac botan, Gaecuan tien, d filis funt legit, verf. quid fifilia peccanit et verf. quid fi penitentià. bott.
m.b.c.quantitialia hypo.aa,b.l.vuca allegatire, unicta glofin
ca.ferrum.l.bilinct.et glo.in.l.confentanco.C.quomodo et qu'is ca forum. Jolünct, et glo, in Loosfentant (L.C., que mode et qui si do mad, que olice effe bain amany peccare; ampticum emmenter e trababilicum perfererare, et babolicum perfererare, et babolicum perfererare, et babolicum per quan poterate experedare, que faino commufic ingentatudinem per quan poterate experedare, que facco eff experedare, a non rene experedato; fil ere conflict anterior part superemodatos fue reconstituent part superemodatos que reconstituent que que aprila esta en la capacida de la capacida del capacida de la capacida de la capacida del capacida de la capacida del c

#### TDe bomicide De for mefines.

En both feauoir que le chaftel a ceule qui font bornfeides beule mefines, et d' meurète acommunies ou beféperes boths elbre
au prince et . C Gur ec chaptire ell a noter
que ce mot excommunie vault autant a bire comme effre boso be la communie be faincte eglife.

Et le peut faire en troya manieres. La premiere il en excommunication bonnee par lofficial ou par les inged De leglife qui fe font par pefault be faire proiercomme ceulz qui ne veulent venir en court/et qui ne veulent pas payerne reparerce en quoy ils font obli-

face ne leur peut vals lotraux ames : et ce poibt eftre entendu fai nemět;car fe aujefi aule tre a acoustue a austr tels chaftels pancienne coustume:par loque te nue ou p muniment3/il ne poibt pas eftre befe poulle a tost & Calt meurent ocidperes qui par neuf tours ou plus ont este griefuemet ma lades et pe perilleufe

ars ou codemnes. The cell excomuniment ne parle poit le texte l'ar rels excomunies ne for font rien. @Lafecon de mantere eft quand sulcun occift for melmes/parquoy il efte communic De leglife! et enterre bote lieu fainct . Et eft ceft excommunumet trop pi re que le fimier. Lat munimer eff increufa ble et irreparable z pe trefmauluais effect.

E Laultre maniere eft quand sulcun eft malade pe griefue

maladie par neuf jours / et refuse son createur / et meurt en iceluy estatul est mis bots De la comunie De legitfe/come bier eft. Et eft cette maniere appellee bel esperace. Et en ce cas bient aulcuns que se vng prefire tuoit formefines fes biens meubles ferotent forfatets. Laril ne botht point tours ou builege ve leglife/puis q legisse ne faiet pour luy auleune patere;mais eft ou tout mis bose ve legisse. Et les autres vient le cérralre/et que vna clerc ou preftre ne forfont rien te. Et De ces Deule Dernieres manieres fentent le texte:car ceule qui meuret en tel effat forfont leurs meubles. Et fe len faifoit queftion. Scauoirfe les bomicides veulz mef-mes forfont tous leurs meubles: et le leurs femmes e enfants y auroiet leur part. CLen peut refpodre quils ne forfot que leur part/et auroient leuro femmes zen fants leur part en iceule meubles; e ce peut affes appas rotr par ce d eft pict au precedet chapitre. Lar le mary ne peut en la perniere volunte painer par voye quelco que la fême ne leo enfants ellars enfo pouoir patemel quits nayér leur part en feo meubleo: e la perpetration ou belict boccire formelmes est faicte en la berniere volunte ou mary: aussi le resus de côsessió est faict us lict de la mozta est e peut estre dict sa derniere volute. CEtoule texte met.

b @ Que puere que face leglifene vault a leurs as mes tc./Left a entendrefuls perfeuerent a ce peche tuf= queo ala fin et confummation de leur vie : car ils fe pourroient bien repentir ains que leur vie fust ou tout confummee . Et fe uinfi eftoit le texte nentent pas que Les pueres ve leglife ne leur vauliffent. C ftem len poibt feanoir que les baults infliciere royanix auroies Les meubles en tel cas/fil aduenoit en leuroterres:car ce vient par ration be baulte inflice. Æt par femblable aurotent le chaftel aux viuriers en leurs terres.

Ttem le texte met en ce paraphe.

c E Celuy meurt vefespere q par neuf tours ou pl' a efte griefuement malade et cetera. Le texte sentent De ceult qui fot bié bisposes De leur penseemonobilit quils foient griefuement malades. Et ce peut apparoir parletception quilmet apres bes frenatiques et Depenrages/qui en font exceptes par lindifpolition De

I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text

Conclusion

### INTRODUCTION

- La Coutume de Normandie (du *Très Ancien Coutumier*, v. 1250, à l'établissement du Code civil) cite souvent des sources extérieures (Biet, 2010 ; Cazals, 2021).
- On y trouve tant des références jurisprudentielles et des articles législatives, des arrêts et autres décrets, mais également des citations doctes issus de différentes périodes de l'antiquité, voire de la première chrétienté (Cazals, 2014).
  - (1) Nôtre retrait lignager n'a rien de semblable, chacun peut disposer de son bien à qui bon luy semble, mais elle donne cette faculté au plus proche parent de la ligne d'où procede l'héritage vendu de le pouvoir retirer; car ce que Ciceron disoit autrefois n'est pas vray parmy nous, que pradia neque gentem, neque familiam habent, in Orat. pro Balbo. (Basnage, 1678)
  - (2) [...] ils alléguoient pour moyens d'appel qu'ils étoient proprietaires des maisons, que ce qui étoit enclos et enfermé dans les murailles leur appartenoit comme tenant lieu d'immeuble, et que par consequent la veuve n'y pouvoit avoir part : Il fut répondu par la veuve, que *Plutus* dans Aristophane se plaint que les avares le tiennent toûjours enfermé et le dérobent aux yeux des hommes (Basnage, 1678)
  - (3) [...] pource que ses oeuures font appertement iugement contre luy, et comme dit *S. Augustin sur Genese touchant la mort d'Abel*, euidentia patrati sceleris non indiget clamore accusatoris. (Terrien, 1578)

### INTRODUCTION

# Introduction

I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text

- => Visualisation et cartographie des références au sein du corpus ConDÉ (Larrivée & Goux, 2021);
  - => Exploration littéraires, stylistiques et textuelles de ces références.
- Quel est « l'horizon théorique antique » des commentateurs de la coutume de Normandie ?



*Grand Coutumier de Normandie*, Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la ville de Paris, folio 11.

# I. PRÉSENTATION DU CORPUS CONDÉ

« CONstitution d'un Droit europÉen ». Projet RIN (« Réseau d'Intérêt Normand ») de 34 mois (décembre 2019 => septembre 2022), porté par le CRISCO (Université de Caen) et le CRAHAM (Université de Rouen).

- → https://www.unicaen.fr/coutumiers/conde/accueil.html
- → https://txm-crisco.huma-num.fr/txm/

Introduction

I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text

Conclusion





de France





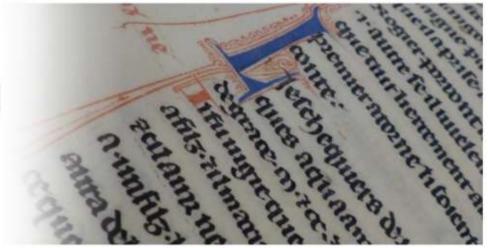












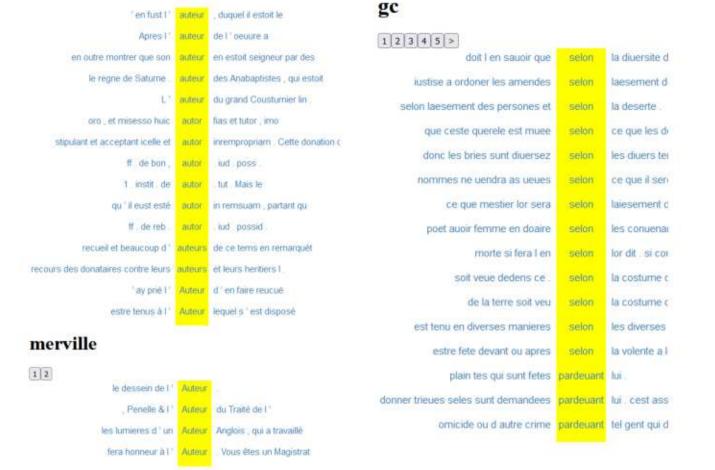
I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text

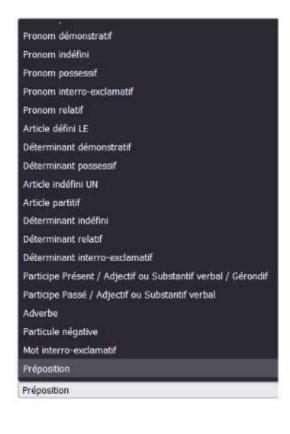
#### Conclusion

### I. PRÉSENTATION DU CORPUS CONDÉ

- 4 manuscrits et 7 imprimés, de 1250 à 1856, intégralement transcrits et enrichis par plusieurs jeux de métadonnées.
- Environ 4,5 millions de tokens.
  - Au niveau linguistique, permet des recherches : (i) par lemmes, (ii) par catégorie grammaticale (système PRESTO).

#### berault





# I. PRÉSENTATION DU CORPUS CONDÉ

### Introduction

I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text

### Conclusion

- Au niveau critique, (i) permet d'avoir accès au texte chapitré, (ii) d'avoir accès à la liste des auteurs cités et aux citations elles-mêmes.
  - ► Augeard , , Mathieu [1673-1751] , ()
  - ► Augustin (saint), (Augustinus)
  - ► Aulu-Gelle , (Gellius, Aulus)
  - Auroux des Pommiers , , Mathieu [1670-1742] , ( )
  - ► Auzanet, , Barthélémy [(1591-1673)]
  - ► Avezan (d'), Jean [16..-17..], ()
  - ► Avicenne
  - ▶ Aviron Le Batelier (d'), Jacques
  - ► Ayrault, Pierre, (Andegavus, Petrus)
  - ► Azo [11..-1230?]

### B

- Bacquet, Jean
- ▶ Balde, (Baldus, de, Ubaldis)
- ▶ Balduin
- ► Baluze , , Étienne [1630-1718] , ( )

#### ictusioi

- ► CHAPITRE DES FIEFS ET DROITS FEODAVX. Lire tout le chapitre.
- ▼ CHAPITRE DE GARDES. Lire tout le chapitre.
  - 1. [Introduction]
  - 2. CCXIII.: « Les enfans mineurs d'ans apres la mort de leur pere, mere, ... »
  - 3. CCXIIII.: « Il y a garde noble royale, et garde noble seigneuriale. »
  - 4. CCXV.
  - 5. CCXVI.: « Le seigneur feodal a seulement la garde des fiefs nobles qui sont c

I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text

Conclusion

### I. PRÉSENTATION DU CORPUS CONDÉ

 Ces enrichissement ont été rendus possibles par la syntaxe XML-TEI. Le corpus est accessible sur le dépôt GIT du projet, et une « version 2 » est en préparation. (Pica, à paraître ; Goux, Pica & Decoux, à paraître). 
→ https://github.com/RIN-ConDE/

Pour résumer notre travail pour cette communication :

- Introduction
- I. Présentation
  II. Visualisation
  III. Styl. / Text
- Conclusion

- Des scripts écrits en langage Python ont permis d'extraire les informations sur les auteurs cités, ainsi
  que des tableaux de concordances des paragraphes qui en portaient.
- Ces scripts étaient restreints aux auteurs nés en 560 ou avant. Cette date a été décidée pour inclure Isidore de Séville (0560?- 0636 ; saint) dans nos résultats, son œuvre étant déterminante pour nombre de ses successeurs.
- À ce stade, notre tri est purement basé sur les dates de vie des auteurs enrichis dans le corpus.
- Nous avons extrait 776 mentions pour 94 auteurs.
- Nous allons commencer par un résumé en graphiques des informations extraites. Tous les tableaux ont été extraits du corpus via des scripts Python. Les graphiques suivants ont été construits sur RawGraphs à partir de ces tableaux.

Note : les scripts, les tableaux de concordances et graphiques sont tous disponibles à l'adresse :

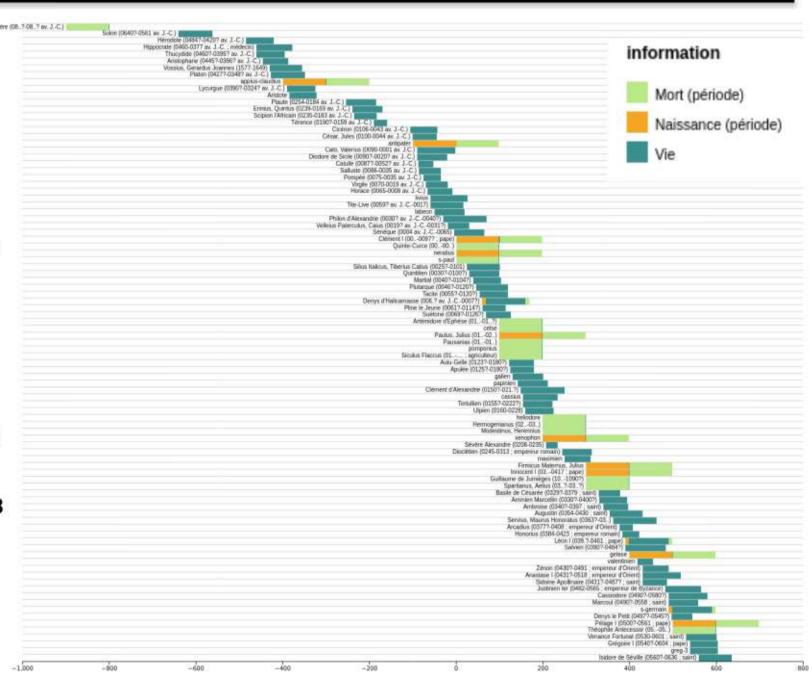
→ https://github.com/MPica/classical-refs-in-ConDE-corpus

1) Frise chronologique des auteurs cités.

#### Introduction

I. Présentation
II. Visualisation
III. Styl. / Text

- 94 auteurs,
- de Homère à Isidore de Séville,
- Répartis assez régulièrement, chronologiquement parlant,
- Entre 1 et 137 mentions chacun.
- 776 / 94 = en moyenne 8 mentions par auteur.



 Les citations de « classiques » dans le corpus.

### Conclusions immédiates :

- Le 17<sup>e</sup> siècle est l'âge d'or du commentaire et des citations.
- Basnage est le point culminant du corpus par sa taille et sa richesse en mentions / citations.

Date	Témoin	Total des citations	Citations de "classiques"	Pourcentage de classiques	Nombre de tokens	Rapport tokens/citations classiques
1578	Terrien	610	140	0,23 %	540 938	0,0003 %
1614	Bérault	1 673	160	0,096 %	637 525	0,0003 %
1678	Basnage	5 115	496	0,097 %	1 524 732	0,0004 %
1731	Merville	68	3	0,044 %	564 131	0,000007 %
1771	Pesnelle	3 170	61	0,019 %	713 652	0,00009 %

#### Introduction

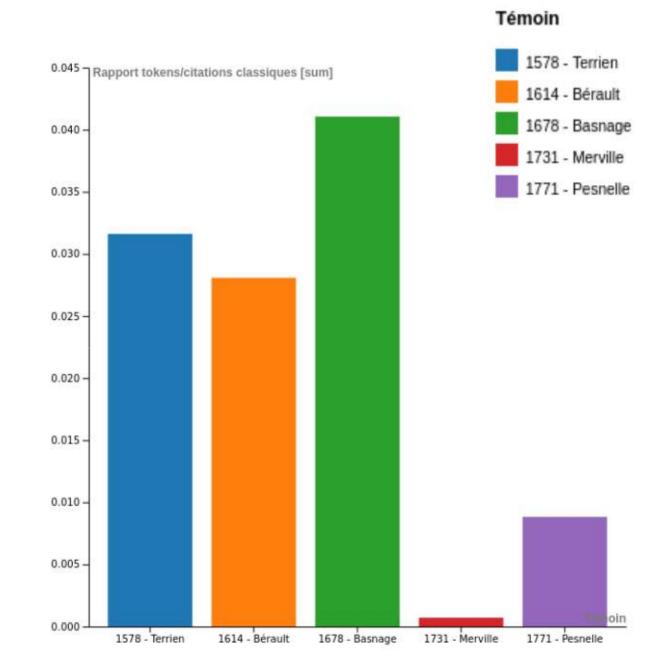
I. Présentation
II. Visualisation
III. Styl. / Text

3) La richesse en citations d'auteurs antiques, par rapport à la taille du témoin.

#### On observe:

 Que la taille seule ne garantit pas le nombre de citations dans un témoin: Basnage est proportionnellement le plus riche, et Merville, qui le suit directement dans la chronologie, le plus pauvre.

Date	Témoin	Rapport tokens/citations classiques
1578	Terrien	0,0003 %
1614	Bérault	0,0003 %
1678	Basnage	0,0004 %
1731	Merville	0,000007 %
1771	Pesnelle	0,00009 %



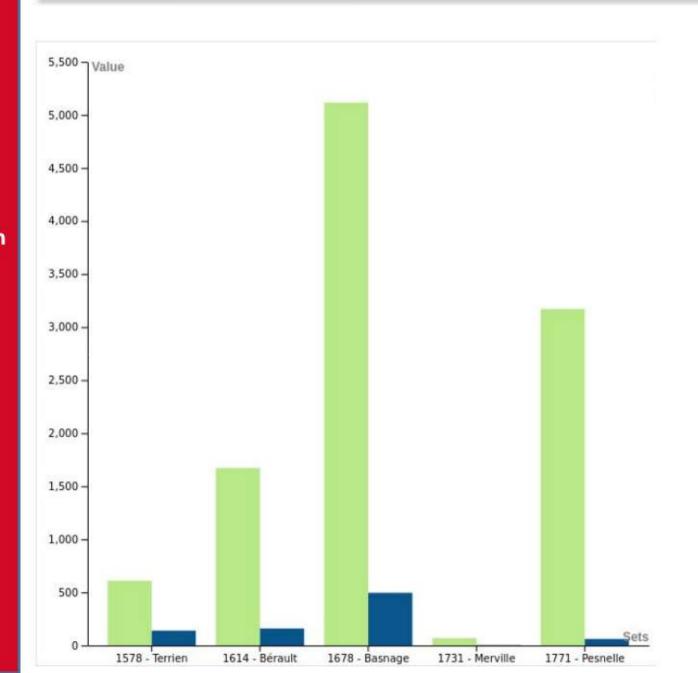
### Introduction

I. Présentation
II. Visualisation
III. Styl. / Text

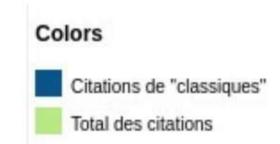
### Introduction

I. Présentation
II. Visualisation
III. Styl. / Text

### Conclusion



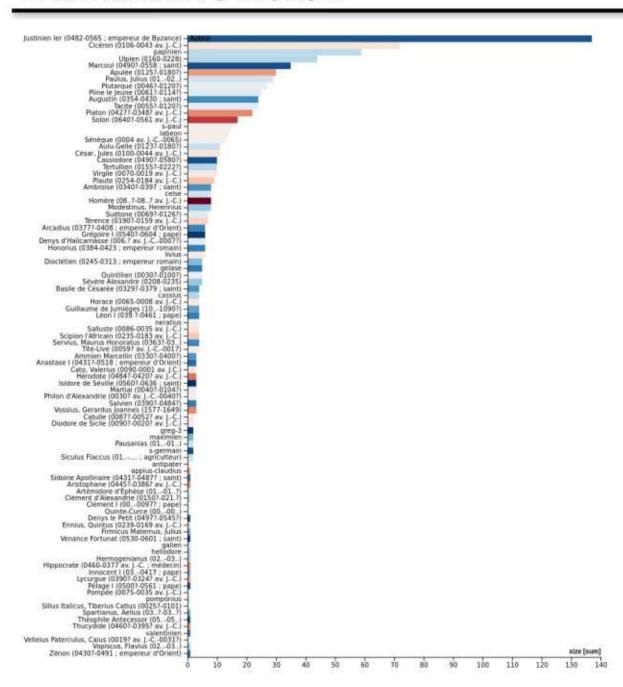
4) Les proportions d'auteurs antiques parmi les auteurs mentionnés.



I. Présentation
II. Visualisation
III. Styl. / Text

#### Conclusion

### II. LE READER'S DIGEST.



5) Répartition des auteurs cités par nombre de citations.

### Naissance (min)

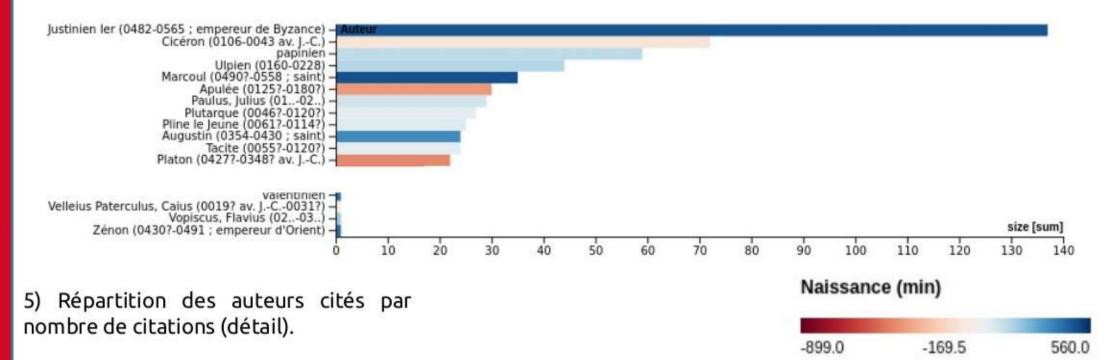


- Ici se manifeste la grande inégalité entre les différents auteurs mentionnés:
- L'immense majorité a moins de 10 mentions.
- Justinien écrase tous les autres auteurs avec ses 137 mentions, suivi par Cicéron (72 mentions).

I. Présentation
II. Visualisation
III. Styl. / Text

#### Conclusion

### II. LE READER'S DIGEST.

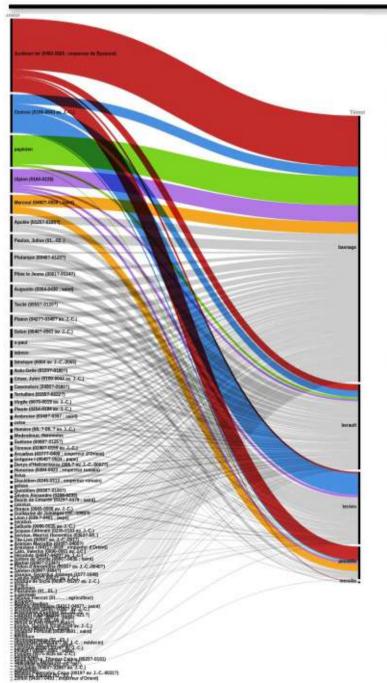


- Justinien écrase tous les autres auteurs avec ses 137 mentions, suivi par Cicéron (72 mentions),
   Papinien (60 mentions) et Ulpien (45 mentions).
- On voit que dans le « top 5 », Cicéron est le seul né avant J.-C.
- On peut expliquer la présence écrasante de Justinien par son œuvre juridique écrite (Digeste, Institutes, Code), déterminante pour l'histoire du droit et encore influente à l'écriture du Code Civil.

I. Présentation
II. Visualisation
III. Styl. / Text

Conclusion

### II. LE READER'S DIGEST.



6) Importance des auteurs cités pour chaque témoin

On retrouve l'ordre d'importance par nombre de mentions :

- 1) Justinien (rouge)
- 2) Cicéron (bleu)
- 3) Papinien (vert)
- 4) Ulpien (violet)
- 5) Marcoul (orange)

À droite, par nombre de mentions croissant :

- 1) Basnage (1678)
- 2) Bérault (1614)
- 3) Terrien (1578)
- 4) Pesnelle (1771)
- 5) Merville (1731)

- L'importance de chaque auteur n'est pas la même pour chaque témoin du corpus :
  - Cicéron doit la majorité de ses mentions à Terrien (1578).
  - Justinien est, en proportions, encore plus écrasant chez Pesnelle (1771) que chez Basnage, formant à lui seul quasiment la moitié des mentions d'auteurs antiques.
  - Papinien est mentionné quasiment exclusivement par Basnage (1678).

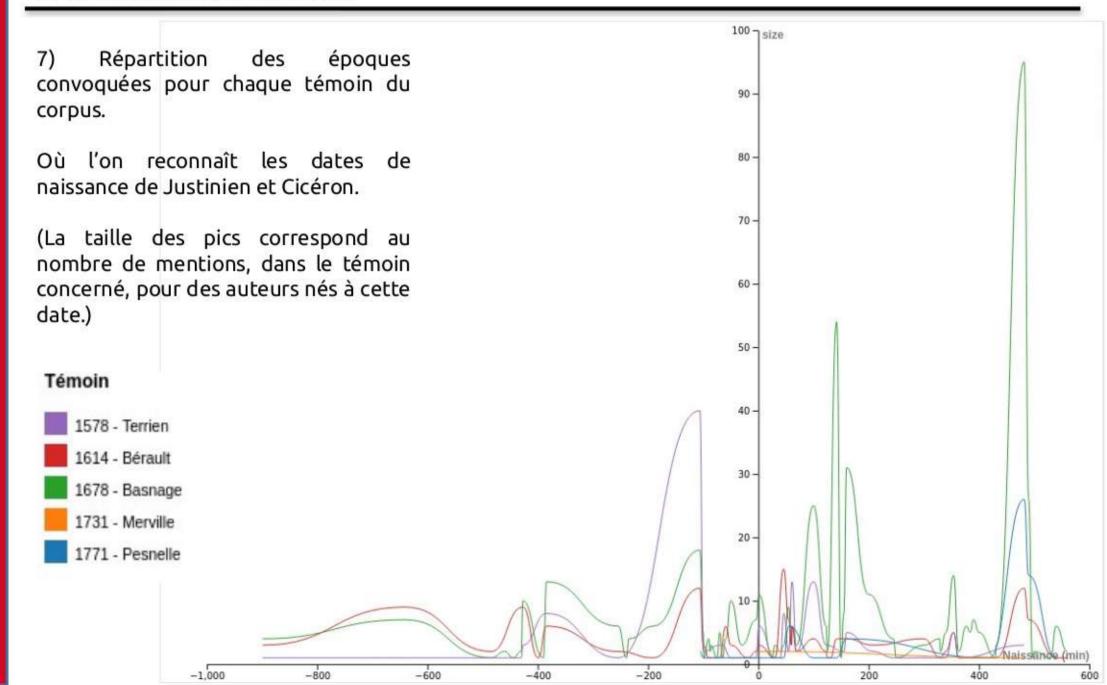


Introduction

I. Présentation

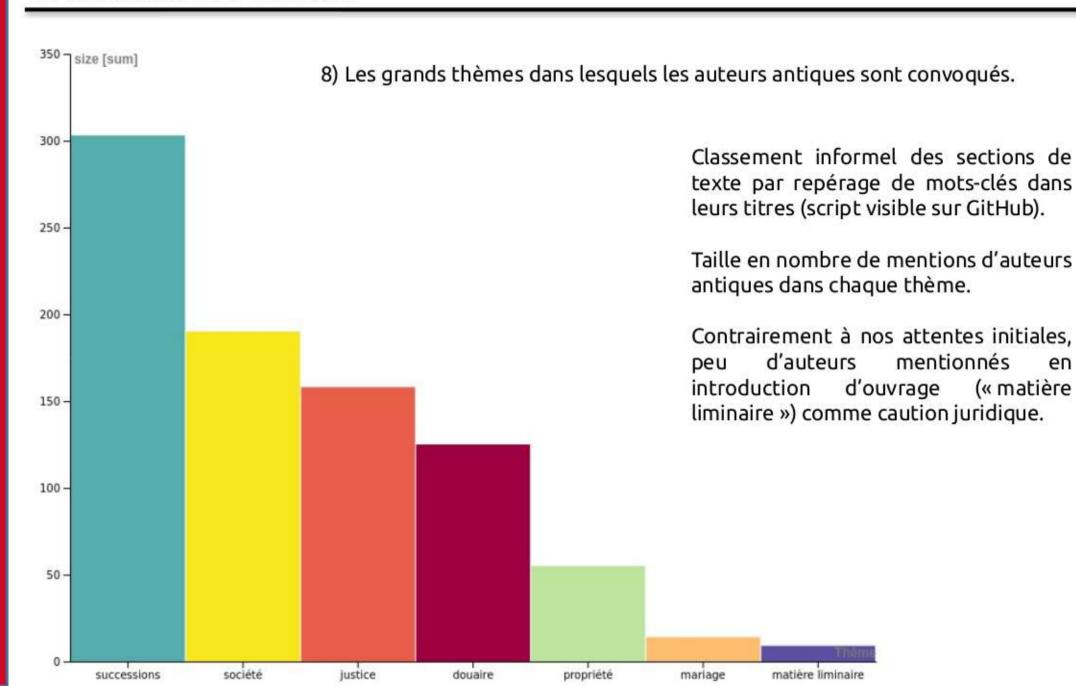
III. Styl. / Text

II. Visualisation



Introduction

I. Présentation
II. Visualisation
III. Styl. / Text



### II. L

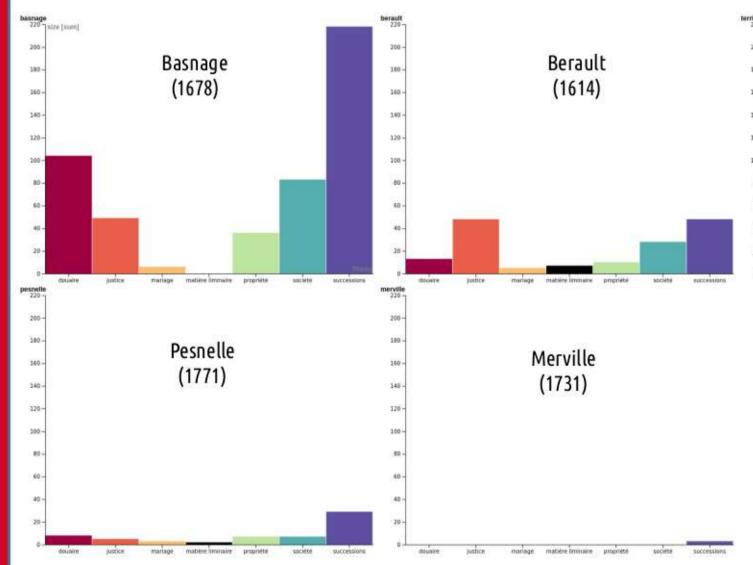
### II. LE READER'S DIGEST.

Introduction

I. Présentation
II. Visualisation
III. Styl. / Text

Conclusion

8) Les grands thèmes dans lesquels les auteurs antiques sont convoqués (par témoin).



Terrien

les auteurs antiques sont convoqués majoritairement pour les héritages.

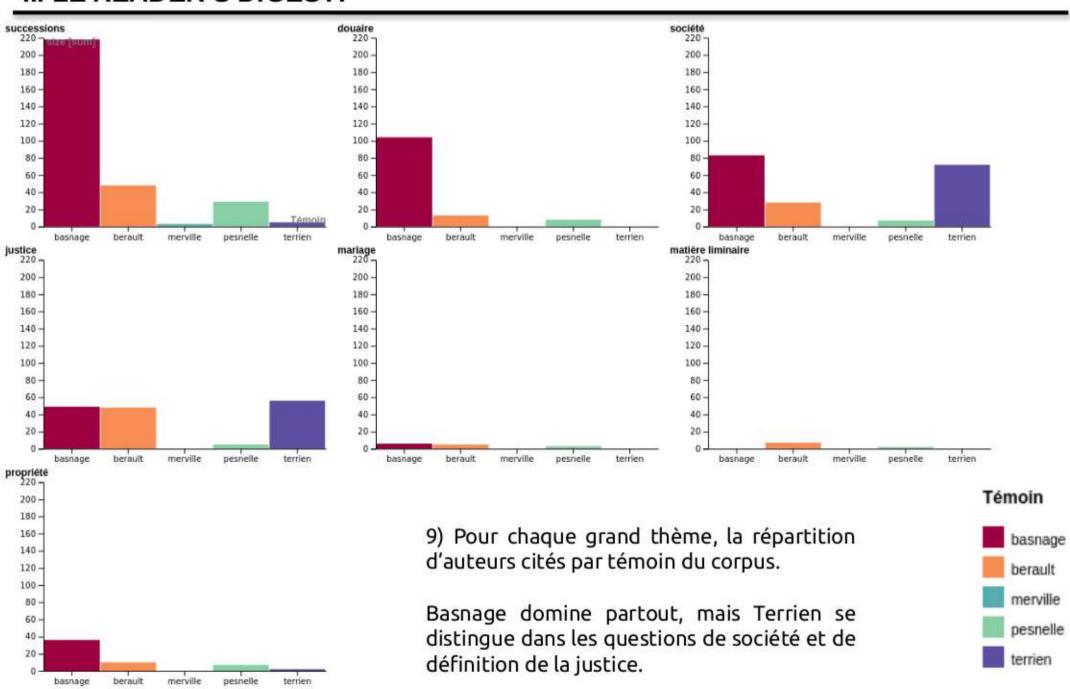
Les deux premiers les favorisent également pour définir la justice et ses institutions.

Basnage s'y réfère beaucoup pour le douaire, et Terrien pour les questions de rapports de classes.

I. Présentation
II. Visualisation
III. Styl. / Text

Conclusion

### II. LE READER'S DIGEST.



Introduction

I. Présentation
II. Visualisation
III. Styl. / Text

Conclusion

10) Nombre de cooccurrences par couple d'auteur, dans un même sous-chapitre de texte, par thème général des sous-chapitres.

N'ont été conservés pour ce graphique que les couples d'auteurs avec un minimum de 3 chapitres communs.

```
couple
                                                                                                                                                               theme
      papinien - Justinien ler (0482-0565 : empereur de Byzance)
     papinien - Ulpien (0160-0228)
     Ulpien (0160-0228) - Justinien ler (0482-0565 ; empereur de Byzance)
     Solon (0640?-0561 av. J.-C.) - Plutarque (0046?-0120?)
                                                                                                                                                     successions
     Modestinus, Herennius - Justinien ler (0482-0565 ; empereur de Byzance)
    Justinien ler (0482-0565 ; empereur de Byzance) - Marcoul (0490?-0558 ; saint)
    ■ Ciceron (0106-0043 av. J.-C.) - papinien
    Cicéron (0106-0043 av. J.-C.) - Justinien ler (0482-0565 ; empereur de Byzance)
    Ulpien (0160-0228) - Modestinus, Herennius
    Augustin (0354-0430 ; saint) - Justinien ler (0482-0565 ; empereur de Byzance)
    Apulée (0125?-0180?) - Justinien ler (0482-0565 ; empereur de Byzance)
     Solon (0640?-0561 av. J.-C.) - Platon (0427?-0348? av. J.-C.)
    Paulus, Julius (01..-02..) - Ulpien (0160-0228)
    Paulus, Julius (01..-02..) - Justinien ler (0482-0565 ; empereur de Byzance)
                                                                                                                                                           justice
3
    Tacite (0055?-0120?) - Marcoul (0490?-0558; saint)
```

Un trio apparaît :

Justinien - Ulpien - Papinien.

Introduction

I. Présentation
II. Visualisation
III. Styl. / Text

Conclusion

En retournant aux données, on s'aperçoit que ces trois auteurs sont mentionnés ensemble dans quatre chapitres différents, tous chez Basnage :

#### Du douaire

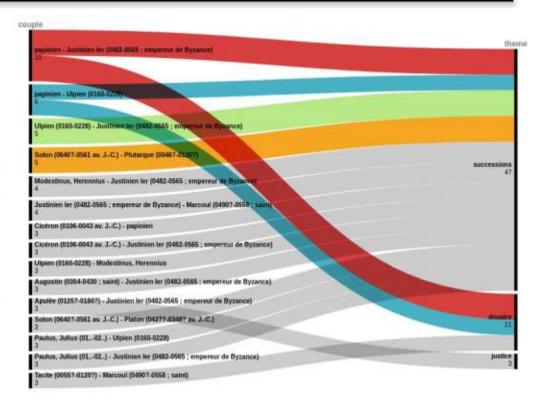
- CCCLXIX Femme quand a doüaire sur les biens du pere et ayeul de son mary.
- CCCLXXVII « ...quand elle a abandonné son mary sans cause raisonnable ou que le divorce est-avenu par la faute de la femme... »

### De successions en propre

 CCXXXV – Temps et acte de l'adition d'heredité.

#### Des testamens

CCCCXII – Forme et solennité



Leur point commun est de faire l'histoire des pouvoirs du père de famille sur sa descendance et ses brues : faire et défaire des mariages, déshériter pour un mariage sans approbation paternelle..., pour aboutir à des jugements éclairant la pratique du droit coutumier.

I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text

Conclusion

### III. ANALYSES LINGUISTIQUES

- La question de la citation a été particulièrement étudiée dans le cadre de la linguistique, sous l'angle de la polyphonie et du discours rapporté (Goux, 2022a, b ; Jaubert, 2000 ; Rodriguez Somolinos, 2000 ; Marnette, 2006).
- Plusieurs théories sur le rôle de la citation et son comportement en diachronie (Cerquiglini, 1981;
   Ducrot, 1980).
- On observera (i) l'emplacement relatif de la référence au regard de la citation ; (ii) le verbe introducteur ; (iii) s'il s'agit ou non d'une citation littérale ; (iv) les références les plus souvent convoquées.
- Ces paramètres donnent déjà une idée générale de l'emploi de la citation dans le corpus ConDÉ, mais d'autres paramètres peuvent être envisagés, notamment la longueur de la citation, son articulation avec le paratexte, leur répartition dans l'économie de l'ouvrage... mais ces éléments permettent déjà de tracer une cartographie de l'évolution.
- Nous limitons nos observations à la période 16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle, de Terrien (1578) à Pesnelle (1771).
  - (x) Mr Bignon dans un passage, dont j'ay déja parlé ailleurs, a expliqué fort nettement la nature et la qualité des biens alodiaux, sur ces paroles de *Marculphe*, l. 1. c. 2. aut super proprietate aut uper fisco his verbis duae notantur bonorum species, et velut maximâ rerum divisio, que ex eo seculo recepta erat (Basnage, 1678)
  - (x) Aulus Gel. escriuant diuerses peines establies contre les larrons, dit que Draco premier Législateur des Atheniens, ordonna que les larrons pour tout larcin grand ou petit, seroient punis de peine capitale. (Terrien, 1578)

I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text

#### Conclusion

# III. ANALYSES LINGUISTIQUES

- Emplacement relatif au regard de la référence au regard de la citation
- Deux emplacements privilégiés :
  - La référence est au début de la citation ou de l'allusion;
  - La référence est à la fin, généralement sous la forme d'une référence abrégée à la source.
    - (x) Il est a presumer dit Aristote que ceux la sont les meilleurs et plus vertueux qui sont nez des plus nobles et plus vertueux. (Bérault, 1614)
    - (x) [...] et ne se donne gueres de lettres que le mineur n'ait dix huit ans accomplis. Vide Cassiod. lib. 3. epistolarum epist. 41. et ibi Fornerium. (ibid.)
- Si l'on a, dans les deux cas, un pointage de la référence par la mention explicite de la source, la dynamique textuelle diffère.
- À gauche, il y a un cadrage explicite, créant une démarcation dans le texte et guidant la lecture et mettant en scène la polyphonie. À droite, le cadrage est plus implicite, créant une meilleure harmonisation avec le texte. La tendance générale, dans le corpus, est à la baisse, ce qui peut être vu comme une « professionnalisation » du genre (Goux, 2022b).

Date	e Auteur	Début	Fin	Verbe au début
1578	3 Terrien	118	17	87,40 %
1614	4 Bérault	118	41	74,20 %
1678	Basnage	368	125	74,60 %
1731	1 Merville	3	0	100 %
177	1 Pesnelle	38	23	62,30 %

I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text

#### Conclusion

# III. ANALYSES LINGUISTIQUES

### II. Citation littérale

- Là encore, deux éléments : ou bien la citation est littérale, ou elle est résumée, de différentes façons :
  - (x) Cette mutation arrive quelquefois ou par le fait de l'homme ou par le pouvoir de la Loy par le fait de l'homme lors que quelque chose meuble de sa nature est attachée, incorporée ou ajoûtée à quelque chose immeuble; nous en avons plusieurs exemples dans le Droit Civil, 1. Fundi. 17. S. Labeo . l. Granaria. 18. D. de act. empt. et vendit. l. Molin. de verb. signif. I. Lucius. (Basnage, 1678)
  - (x) Marculphe ajoute: Libellus dotis est quo pater sponsi sponse dotent constituit. (Terrien, 1771)
  - (x) Justinien permit d'acquérir toute servitude par prescription. (Terrien, 1771)
- Et de même, la tendance générale est à la baisse : les auteurs citent globalement de moins en moins littéralement leur source, signe peut-être que le latin était moins pratiqué et que le public de la coutume s'ouvrait à des non latinistes (Goux, 2022a, b).

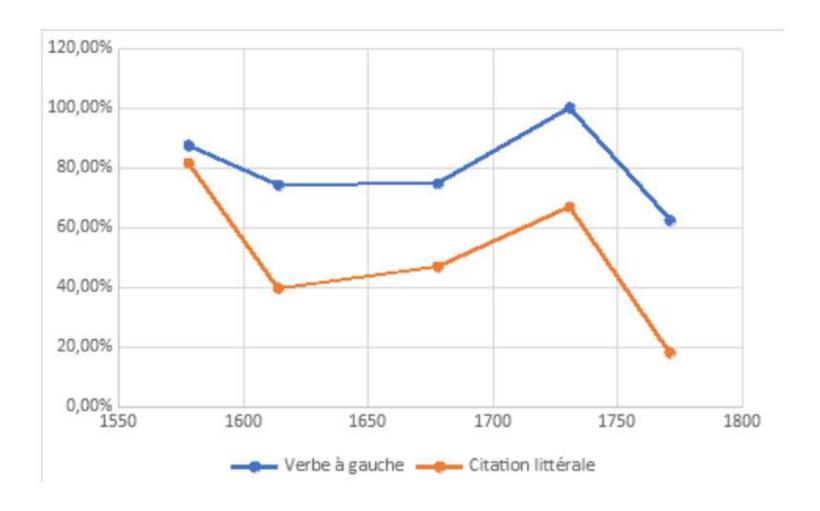
Date	Auteur	Citation littérale	Citation littérale
1578	Terrien	110	81,50 %
1614	Bérault	63	39,60 %
1678	Basnage	231	46,80 %
1731	Merville	2	66,70 %
1771	Pesnelle	11	18 %

# III. ANALYSES LINGUISTIQUES

 Ces deux derniers paramètres sont en lien direct : la référence à gauche appelle une citation littérale, tandis que la référence à droite autorise davantage l'allusion, en reportant le travail sur la source sur le lecteur.

### Introduction

I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text



I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text

#### Conclusion

# III. ANALYSES LINGUISTIQUES

- Enfin, on notera qu'à l'exception notable de Basnage, le grec n'est jamais cité littéralement, mais toujours par le truchement de l'allusion ou par le passage à la langue latine. Encore au 17<sup>e</sup> siècle, le grec était peu pratiqué en France (un auteur comme Racine le maîtrisait, et c'était considéré comme fabuleux).
- C'est sans doute un choix pour asseoir la démonstration sur une certaine hérédité, et d'appuyer davantage la démonstration (Hatzenberg, 2000). Cela se voit notamment dans son travail de sources :
  - (x) Justinien, c. 2. où voulant rendre la condition des femmes égale à celle des mâles, pour le partage des successions, il se sert de ces paroles *progenitona, libus five in alin prediis factum est*. Et il y a dans le texte Grec τά γενεάρκηικα κηορια, genearchica praedia à majoribus accepta. (Basnage, 1678)
  - (x) Comme si les François auoyent eu le coeur formé dans l'eau de la fontaine Arcthuse, *dont parle Aristote* (Bérault, 1614)
  - (x) Platon en l'onzième liure de ses loix, *Cicia offic. Mihi quidem, inquit, etiâ vera hereditates non honesta videntur si sint malitiosis bladitiis officiorum non véritate simulatione quesiiae.* (Bérault, 1614)

« Le XVII<sup>®</sup> siècle qui, selon Michel Villey, « apparaît être celui des grandes synthèses », où « les courants d'origine parfois ancienne viennent confluer, produisant des systèmes complets », se caractérise donc par une « pensée de transition », dont on peut souligner, comme l'a fait Simone Goyard-Fabre, les « rémanences classiques » et les « hésitations conceptuelles » (« entre le transcendantisme impénétrable du droit naturel classique et la suffisance de l'artificialisme rationaliste placé à l'orée de la modernité »). (Hatzenberg, 2000 : 36)

I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text

Conclusion

# III. ANALYSES LINGUISTIQUES

### III. Verbe introducteur

- Sans surprise particulière, le verbe articulant texte et citation est par essence le verbe dire. C'est le verbe polyphonique par excellence, bien qu'il ne soit pas toujours lié à une citation littérale. C'est toujours le plus fréquent dans ce corpus.
- Les seconds verbes les plus fréquents laissent à voir, en revanche, un rapport différent à l'emploi de la citation : écrire et parler évoquent un travail plus direct sur les sources, tandis qu'appeler et introduire supposent davantage une sélection de termes ou de concepts utiles pour arguer de l'antiquité de tel ou tel terme.

Date	Auteur	Premier verbe le plus fréquent	Seconde verbe le plus fréquent
1578	Terrien	Dire	Écrire
1614	Bérault	Dire	Appeler
1678	Basnage	Dire	Parler
1731	Merville	N/A	N/A
1771	Pesnelle	Dire	Introduire

# III. ANALYSES LINGUISTIQUES

### Introduction

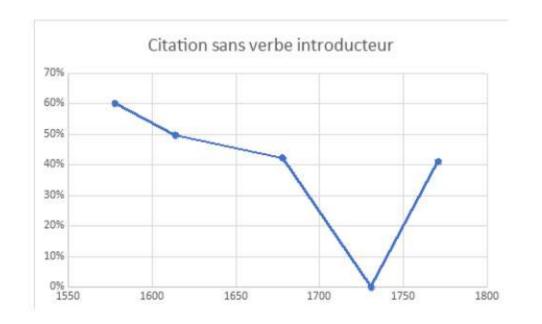
I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text

Conclusion

### III. Verbe introducteur

 Un certain nombre de citations n'ont cependant pas de verbes introducteurs: le nom de l'auteur est alors directement contigu à la citation, soit via la référence, soit au moyen d'un tour plus elliptique déléguant la prise de parole (du type « Selon X »). La tendance générale est cependant au guidage au regard, ce qui est cohérent avec l'évolution générale de la textualité au long de cette période (Goux & Callemein, 2020).

Date	Auteur	Sans verbe	Sans verbe
1578	Terrien	81	60 %
1614	Bérault	79	49,70 %
1678	Basnage	208	42,20 %
1731	Merville	0	0 %
1771	Pesnelle	25	41 %



# III. ANALYSES LINGUISTIQUES

### Introduction

I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text

Conclusion

#### III. Verbe introducteur

- Notons enfin le cas particulier du verbe inquit, « dit » en latin, qu'intègre notamment Terrien dans sa pratique citationnelle et qui lui permet de ménager la continuité entre son propre texte.
- On est sans doute encore dans une logique scolastique de la citation et de la disputatio latine, et on peut analyser cet élément moins comme un « verbe » en tant que tel que comme une lexie faisant partie de l'horizon intellectuel du temps.

(x) [...] que de confondre et vaincre son aduersaire par ses propres armes, et propre confession. *Habemus,* inquit Cicero, a rerum confidentem, egocum illo obsignatis tabellis ago. (Terrien, 1578)

I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text

Conclusion

# III. ANALYSES LINGUISTIQUES

### IV. Auteurs cités littéralement

- Comme on l'a vu dans la partie II, le réseau de visualisation des auteurs est particulièrement riche d'enseignement, certains auteurs ayant des références spécifiques.
- Justinien reste celui qui le plus souvent cité littéralement, même si son importance a grandi qu'à partir de la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle. D'autres auteurs, comme Cicéron ou Pline, sont toujours présents dans les ouvrages mais de moins en moins littéralement : ils deviennent un « fond diffus » faisant sans doute davantage partie d'une culture générale que de la culture savante.

Date	Auteur	Premier auteur le plus souvent cité littéralement	Second auteur le plus souvent cité littéralement
1578	Terrien	Cicéron	Pline
1614	Bérault	Plutarque	Cicéron/Justinien
1678	Basnage	Justinien	Papinien
1731	Merville	Sénèque	Justinien
1771	Pesnelle	Justinien	Marculphe

### CONCLUSION

#### Introduction

I. Présentation II. Visualisation III. Styl. / Text

- Une distribution des mentions hétérogène dans le corpus, n'étant manifestement pas liée à la seule taille des témoins : la mention d'auteurs antiques est liée à une intentionnalité propre à chaque témoin. Basnage (1678) semble être le centre névralgique du corpus, quant à sa taille tout comme au nombre de mentions rapporté à la taille.
- Une pratique de la citation faisant penser généralement à celle de l'antiquité (Inowlocki, 2005). Elle n'est pas qu'un simple « passage obligé », mais révèle des tendances linguistiques de fond, des enjeux idéologiques et un emplacement dans l'histoire des idées.

# **BIBLIOGRAPHIE (1)**

- Biet, C. (2010). « La plume et la loi ». L. Giavarini (éd.). L'écriture des juristes XVI°-XVIII° siècle. Paris : Classiques Garnier, 183-199.
- Cazals, G. (2014) « Les arrêts notables et la pensée juridique de la Renaissance ». Géraldine Cazals, Stéphan Geonget (éds.). « Des arrests parlans ». Les arrêts notables à la Renaissance entre droit et littérature. Genève : Droz, 203-224.
- Cazals, G. (2021). « Droit et littérature en Normandie. Note sur la variété et la vitalité de la production écrite des juristes normands ». Droit et littérature en Normandie. Études de la production écrite des juristes normands (XIIº-XVIIIº siècle). Actes des journées d'études organisées par Géraldine Cazals à l'Université de Rouen Normandie (24 mars 2016, 20 mars 2017), dir. Géraldine Cazals, Cahiers Historiques des Annales de Droit, 4, 13-20.
- Cerquiglini, B. (1981). *La parole médiévale. Discours, syntaxe, texte.* Paris : Les Éditions de Minuit.
- Ducrot, O. (1980). « Analyse de textes et linguistique de l'énonciation ». Oswald Ducrot et al. (éds.). Les mots du discours. Paris : Les Éditions de Minuit, 7-56.
- Goux, M. (2022a) « Dire le droit et dire le vrai. La polyphonie dans la coutume de Normandie ». Studia Linguistica Romanica, Universitätsbibliothek Graz, 1-20.
- Goux, M. (2022b) « Gloses et définitions dans les textes coutumiers normands : du marqueur de reformulation à la marque de généricité ». SHS Web Conf. 138 02003 DOI: 10.1051/shsconf/202213802003

# **BIBLIOGRAPHIE (2)**

- Goux, M., Callemein, G. (2020). « Les « questions » de droit dans La coutume réformée de Henri Basnage (1678). Analyse d'un dispositif explicatif ». *L'information grammaticale*, n° 164, 31-38.
- Goux, M., Pica, M., Decoux, P. (à paraître) « Le corpus ConDÉ (« Constitution d'un Droit Européen ») : bilans, leçons, perspectives. » R. Hesselbach & Tanjoa Prohl, *Approches numériques des corpus historiques des langues de France*.
- Hatzenberger, A. (2000). « Le texte de la loi. Philosophie, droit et rhétorique à l'Âge classique ». Littératures classiques, n°40, 35-52.
- Inowlocki, S. (2005). « La pratique de la citation dans le *Contre Apion* de Flavius Josèphe ». *Ktèma : civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, n°30, 371-393.
- Jaubert, A. (2000). « Le discours indirect libre. Dire et montrer : approche pragmatique ». Sylvie Mellet, Marcel Vuillaume (éds.). Le style indirect libre et ses contextes. Amsterdam : Rodopi, 49-69.
- Larrivée, Pierre et Mathieu Goux (dir.), 2021, Corpus ConDÉ, version Bêta 1.0, Caen, CRISCO (EA 4255) et PDN (MRSH) de l'Université de Caen.
- Marnette, S. (2006). « La signalisation du discours rapporté en français médiéval. » Langue française, n°149, 31-47.
- Pica, M. (2022) « Harmoniser le corpus ConDÉ : de l'image à la ressource linguistique ». Numéro spécial de la revue *Studia Linguistica Romanica*.G
- Rodríguez Somolinos, A. (2000). « Locuteur, énonciateur et prise en charge. Quelques remarques sur la polyphonie en linguistique ». María L. Casal Silva et al. (éds.). La linguistica francesa en Espana camino del siglo XXI. Madrid : Arrecife, 897-907.